

CONSEILS ET ASSISTANCE
M ROUGAGNOU
Société d'expertise-comptable
Et de Commissariat aux comptes membre
De la Cour d'appel de Versailles

**2AMH ARCHITECTES
SARL AU CAPITAL DE 8 000€
4 Avenue d'Alsace Lorraine
94500 Champigny sur Marne**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE SARL 2AMH ARCHITECTES EN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

CONSEILS ET ASSISTANCE
M ROUGAGNOU
Société d'expertise-comptable
Et de Commissariat aux comptes membre
De la Cour d'appel de Versailles

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, par les associés le 14 novembre 2025, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés, et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 223-43 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, et sous réserve de la prochaine assemblée, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

La valeur des biens composant l'actif social n'appelle pas d'observation de notre part.

Il n'existe pas d'avantages particuliers consenti au profit d'associés ou de tiers.

Fait à Levallois, le 20 novembre 2025
Le Commissaire aux comptes
CONSEILS ET ASSISTANCE, représentée
par M Rougagnou